



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

N° 27/2026

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION DES CHAMPS
CAPTANTS D'ASNIÈRES SUR OISE (S.I.E.C.C.A.O.).

Le deux avril deux mil vingt-six à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		GRIMALDI Julien	X	
LONGA Xavier	X		ROFFINI Émilie	X	
DOUTRIAUX Nola	X		MARCHE Julien	X	
MONTARNAL Christian	X		LACROIX Christiane	X	
PIGEON Isabelle	X		LAFITTE Gérard	X	
SARAGONI Laurent	X		TANGUY DELATOUR Élodie	X	
LEMONNIER Valérie	X		ALCALDE Stéphane	X	
PIERDON Rodolphe	X		LEBRET Claude		X
TAUZY Lydia		X	STOKWIELDER Noor	X	
DROBIEUX Vanessa	X		BROUTIN Patrick	X	
BARGUE Thibault	X		DARONDEAU Estelle	X	
MOULA Angéline	X				
DESCHAMPS David	X				
LEMYZE Laetitia	X				
DELMOTTE Fabien		X			
ROBIDET Christine	X				

P = Présent ; A = Absent

Procuration(s) : Lydia TAUZY pouvoir à François DESHAYES, Fabien DELMOTTE pouvoir à David DESCHAMPS, Claude LEBRET pouvoir à Patrick BROUTIN.

Secrétaire de séance : Xavier LONGA.

Absent sans procuration :

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	24	3	27	27/03/2026



En mai 1979, notre commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières sur Oise (S.I.E.C.C.A.O.) ayant pour objet :

- L'étude des possibilités des nappes d'eaux souterraines, notamment celles d'Asnières sur Oise, susceptibles d'être utilisées par les collectivités adhérentes ;
- La réalisation des forages, des équipements d'exhaure et éventuellement de traitement des eaux à partir du périmètre classé sous l'appellation « Zone d'Asnières sur Oise » ;
- La réalisation des conduites et les moyens de refoulement pour la mise à disposition de l'eau :
- D'une part et en priorité aux communes et syndicats intercommunaux faisant partie du présent syndicat,
- D'autre part, à d'autres collectivités utilisatrices en faisant la demande et exceptionnellement à des collectivités privées, à des entreprises ou à des particuliers.
- Les livraisons ont lieu dans des limites et à des conditions fixées par convention entre le Syndicat et les utilisateurs ;
- Outre la conduite principale allant de la station d'exhaure à un réservoir situé à Montmélian, des antennes pourront être réalisées dans des conditions précisées, dans chaque cas, par accord entre le Syndicat et les Collectivités bénéficiaires.

Ce syndicat est administré par un comité de deux (2) délégués titulaires et de deux (2) délégués suppléants par commune et quatre (4) par syndicat, élus par les conseillers municipaux et les comités syndicaux, dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales. Ce comité élit parmi ses membres un bureau composé de :

- 1 Président,
- 1 Vice-Président pour le Val d'Oise et 1 Vice-Président pour l'Oise,
- 1 Secrétaire,
- 4 Membres.

Le siège de ce syndicat est situé à la Mairie de CHAUMONTEL (Val d'Oise).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉSIGNE :

- Rodolphe PIERDON et François DESHAYES, délégués titulaires
- Claude LEBRET et Noor STOKWIELDER, délégués suppléants

Coye la Forêt, le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Xavier LONGA

Le Maire,
François DESHAYES

